

Communiqué de presse

Le Groupe Giboire numérise entièrement son processus de vente immobilière avec la technologie Legalife

La solution Legalife sera d'emblée appliquée sur 13 programmes neufs

Paris et Rennes, le 11 juillet 2019 – Le Groupe Giboire, acteur immobilier majeur du Grand Ouest, adopte la technologie Legalife pour la digitalisation du processus de vente immobilière en VEFA. L'activité Promotion a d'ores et déjà lancé la solution sur un ensemble de 10 programmes et celle de l'Aménagement, spécialisée dans les terrains à bâtir, sur 3 programmes. Le Groupe Giboire a décidé de généraliser la solution sur l'ensemble de ses programmes à venir.

Commercialisée depuis 2017, la solution développée par Legalife est un service innovant qui simplifie et digitalise entièrement le processus de vente immobilière en VEFA. Elle permet ainsi d'accélérer le délai de traitement des dossiers entre la réservation du bien et la signature de l'acte de vente chez le notaire, tout en offrant aux acquéreurs une expérience d'achat 100 % digitalisée.

Nicolas Remaud, Directeur Organisation, Digital et Satisfaction Client, déclare : « *L'accompagnement de nos clients est au cœur de nos préoccupations et constitue une brique essentielle de notre quête vers l'excellence. La solution de Legalife correspond parfaitement à nos besoins, avec son suivi de A à Z des démarches et demandes de notre clientèle dans le neuf, ce qui fluidifie énormément notre travail en tant que promoteur* ».

« *Nous sommes très fiers de pouvoir apporter au Groupe Giboire une solution efficace et innovante qui lui permet d'améliorer sa relation clients. La digitalisation a beaucoup de choses à offrir au monde de la promotion immobilière. Plus de 140 promoteurs en sont déjà convaincus grâce à Legalife* », déclarent **François Marill et Thomas Rivoire, co-fondateurs de Legalife**.

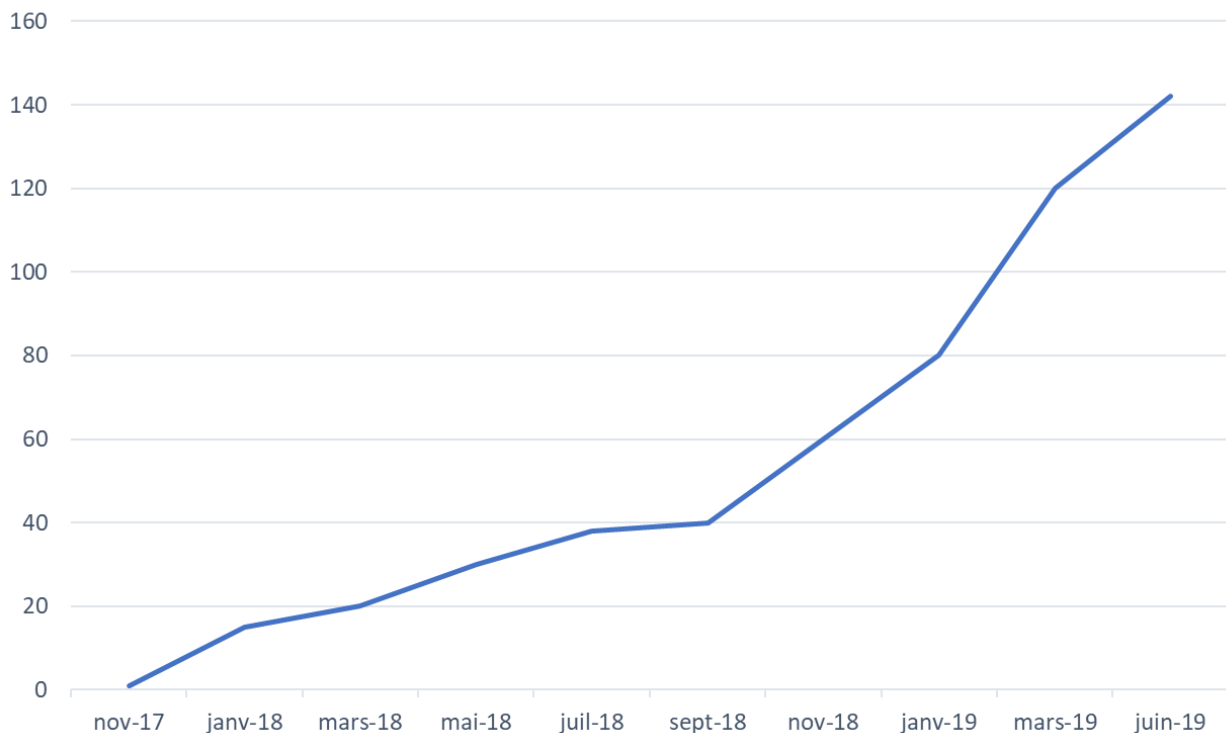


Les Cadets (Rennes) – crédit photo Groupe Giboire/ Dimitri Lamour

Les avantages de la digitalisation du processus de vente

- **Amélioration de l'expérience client.** L'acquéreur a la liberté de réserver son appartement en ligne quand il veut et où il veut. Le processus est simple et ne prend que quelques minutes tout en offrant toute la sécurité juridique requise. Grâce à son espace personnel, le client évite la paperasse inhérente à une acquisition immobilière.
- **Optimisation de la gestion pour le promoteur.** Le suivi de l'opération immobilière est entièrement automatisé grâce à un outil de gestion et de suivi des dossiers. Les collaborateurs du groupe peuvent ainsi se consacrer aux tâches à plus forte valeur ajoutée ; en effet, les commerciaux et acquéreurs n'ont plus à compléter à la main les trois exemplaires du contrat de réservation. Il leur suffit de répondre à quelques questions simples et un contrat de réservation sur-mesure se crée automatiquement et instantanément. La signature du contrat, de ses annexes et la notification SRU se font de manière électronique, en quelques clics, grâce à l'intégration de Docusign, leader mondial de la signature électronique, et d'AR24, solution de recommandé électronique utilisée quotidiennement par plus de 6 000 notaires.
- **Simplification des relations avec le notaire.** Du contrat de réservation à la signature de l'acte de vente, la relation entre le promoteur et le notaire est totalement dématérialisée : tous les échanges et transmissions de pièces sont centralisés grâce au logiciel de LegaLife. Les notaires bénéficient de l'outil collaboratif et peuvent aussi échanger des documents avec les acquéreurs. LegaLife a constaté un **gain de temps de 4 semaines en moyenne** entre la signature du contrat de réservation et la signature de l'acte de vente chez le notaire.

Evolution du nombre de promoteurs utilisant LegaLife depuis novembre 2017



A propos du Groupe Giboire

Depuis près d'un siècle, avec un capital entièrement familial, le Groupe Giboire s'est construit, au fil des générations, sur des fondations restées intactes : respect, engagement, fiabilité et excellence. Historiquement présent en Bretagne et Pays de la Loire, et depuis 2017 à Paris, le groupe est l'un des principaux acteurs immobiliers indépendants du Grand Ouest. L'activité du Groupe Giboire couvre l'ensemble de la chaîne de valeur de l'immobilier : promotion immobilière et aménagement foncier, transaction en habitation et immobilier d'entreprise et de commerce, gestion locative et conseil en investissement. Son développement s'appuie sur des emplacements et une construction de qualité, des architectures originales et des finitions soignées, un accompagnement des clients particuliers et professionnels tout au long de leur projet. Avec un chiffre d'affaires annuel supérieur à 150 M€, plus de 15 000 personnes sont logées chaque année. Le Groupe Giboire est également un investisseur de long terme, avec un patrimoine tertiaire supérieur à 100 000 m² de bureaux, garant de sa solidité financière et de sa capacité à tenir ses engagements dans la durée.

Pour en savoir plus : www.giboire.com

A propos de LegaLife

Fondée en 2013 par François Marill, Thomas Rivoire et Olivier Adam, LegaLife est un éditeur de logiciels spécialisé dans la rédaction automatisée de documents juridiques 100 % en ligne. Après avoir été la première LegalTech à proposer aux particuliers et aux entreprises quelques 200 documents administratifs et juridiques à créer soi-même sur le site LegaLife.fr, la start-up a décliné depuis 2017 sa solution logicielle BtoB dédiée aux professionnels de l'immobilier résidentiel neuf – promoteurs, commercialisateurs, distributeurs - et a mis au point une solution innovante qui simplifie et digitalise entièrement le processus de vente en VEFA. Les délais de traitement des dossiers entre la réservation électronique en face à face client ou à distance, et la signature de l'acte de vente chez le notaire sont très fortement raccourcis. Les parties prenantes – promoteur, client, notaire – bénéficient d'un outil collaboratif en ligne qui fluidifie et simplifie l'ensemble du processus. La relation client est enrichie, et les acquéreurs, à travers leur espace dédié, bénéficient d'un suivi jusqu'à la livraison. Aujourd'hui, LegaLife est déployé auprès de plus de 140 promoteurs nationaux et régionaux en France. Plus d'informations sur www.legalife-promoteurs.fr et www.legalife.fr.

Contacts presse

Groupe Giboire

Morgane Meslé, Directrice de la Communication : m.mesle@giboire.com 06 61 60 45 80 – 02 23 42 40 40

LegaLife



Nicolas Daniels – 06 63 66 59 22 – ndaniels@ulyse-communication.com

Candide Louniangou – 06 32 76 03 27 – clouniangou@ulyse-communication.com